

LE MILIEU UNIVERSITAIRE : LA FORMATION DES ÉTUDIANTS À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UQAC; PROJETS ET RÉALISATIONS

par

Gilles CARON et Pierre-Paul LAMONTAGNE
Université du Québec à Chicoutimi

ARGUS, vol 7, no 2 (mars-avril 1978). pp. 31-34.

Résumé

La bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) a mis sur pied un premier programme de formation documentaire axé sur deux volets principaux: une formule bloc/cours et une formule clinique documentaire. Ce texte résume la philosophie du programme, les contraintes qui y sont rattachées et nous présente les réalisations concrètes qui en découlent, de même que les projets à venir.

Abstract

The library of the Université du Québec à Chicoutimi has established a new program for user education; it offers the following alternatives: first, the "bloc/cours" and second, the "clinique documentaire". The article focuses on this program: the general principles, the problems encountered, the present realizations and finally, the plans for the future.

La formation documentaire est un sujet qui donne présentement lieu à de nombreuses discussions en milieu universitaire. D'ailleurs, la CREPUQ organisait récemment une journée d'étude réunissant tous les responsables en ce domaine au niveau des universités du Québec. Après avoir, pendant plusieurs années, opéré selon le mode traditionnel d'initiation à la bibliothèque, la bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi décidait, au début de l'année 1977, de repenser son approche vis-à-vis la formation documentaire des

étudiants. C'est ainsi qu'en mai dernier, l'UQAC produisait un premier projet structuré des activités de recherche documentaire, projet dont est partiellement tiré l'article qui suit.

LE PROJET

Objectif du programme

L'objectif premier visé par un programme de formation documentaire est de rendre l'étudiant indépendant en ce qui concerne l'accès à toute l'information disponible dans son champ d'activité. Un programme de formation documentaire se doit de développer chez l'étudiant la maîtrise des moyens d'accès à l'information où qu'elle soit et de quelque nature qu'elle soit.

Un tel programme doit prendre la forme d'une "auto-instruction guidée" portant sur les principales sources d'information dans les disciplines d'enseignement à l'UQAC, de sorte que, à la fin d'une activité de formation documentaire, l'étudiant soit apte à répondre lui-même à ses propres besoins d'information de quelque nature qu'ils soient (professionnels, personnels...). Bref, par ce programme, on devra lui inculquer l'art "d'apprendre à s'informer".¹

IMPÉRATIFS D'UN PROGRAMME DE FORMATION DOCUMENTAIRE

Il y a plusieurs raisons qui motivent l'implantation d'un programme de formation documentaire à l'UQAC;

1. Diversité et prolifération de la masse documentaire

Tout d'abord, avec l'explosion de l'information qui persiste depuis le début des années cinquante, l'étudiant est véritablement submergé par le flot de documents qui prennent les formes les plus diverses (monographies, périodiques, journaux, thèses, publications gouvernementales, etc.) et qui se présentent sur des supports variés (imprimé, microfilm, microfiche, etc.). Si l'on ajoute à cela les difficultés additionnelles apportées par la diversité et la complexité des instruments bibliographiques de même que

par l'avènement de l'informatique documentaire, nous aboutissons au problème global de l'accès à l'information qui ne peut que rebuter l'utilisateur moyen. Il revient donc, à notre avis, aux spécialistes de la documentation de donner à l'étudiant la formation qui lui permette de choisir à travers cette masse documentaire l'information qui lui convient.

2. Transformation de la pédagogie universitaire

La deuxième raison tire son origine de la transformation progressive des méthodes d'enseignement. En effet, avec les récents développements de la pédagogie universitaire, l'enseignement de type magistral tend de plus en plus à faire place à des méthodes dites actives (séminaires, travaux dirigés, enseignement-étudiant, etc.). Dès lors, le professeur joue peu à peu le rôle d'un guide spécialisé plus ou moins rigide, laissant à l'étudiant le loisir d'assurer son propre cheminement intellectuel ou, en d'autres termes, de faire son "auto-instruction".

Toutefois, la réussite de ce type d'enseignement exige, comme corollaire immédiat, une plus grande aptitude de la part de l'étudiant à utiliser l'information disponible dans sa spécialisation. C'est ainsi qu'à l'instar de son professeur utilisant l'information comme premier moyen de mise à jour de ses connaissances spécialisées, l'étudiant, lui, de son côté, trouvera dans l'utilisation rationnelle de l'information dans sa discipline, un moyen sûr d'acquérir progressivement le contrôle de sa spécialité. Et c'est dans cette optique d'apprentissage de la part de l'étudiant qu'un programme de formation documentaire doit être élaboré.

3. Besoin d'un complément à la formation universitaire de l'étudiant

Enfin, la formation documentaire se doit d'être, notre avis, un complément nécessaire, voire obligatoire à la formation universitaire théorique de l'étudiant dans sa spécialité. Nous avons mentionné plus haut que l'objectif de la formation documentaire était de rendre l'étudiant indépendant face à l'utilisation de la documentation dans sa discipline. Or

cette facilité d'accès à l'information ne doit pas se limiter aux seules activités de l'étudiant pendant sa formation universitaire. Lorsqu'il entrera sur le marché du travail, l'étudiant sera quotidiennement confronté à des situations qui exigeront de lui une certaine aisance à puiser, dans les sources d'information, les éléments indispensables à un fonctionnement efficace, que ce soit pour régler les problèmes inhérents à sa fonction ou que ce soit pour tenir ses connaissances à jour en ce qui concerne les développements de sa discipline. Jusqu'ici, l'université a mis l'emphasis sur la formation théorique de l'étudiant dans une discipline précise en négligeant, dans une certaine mesure, de donner à ce dernier les outils qui en feront un professionnel autonome, adaptable, capable d'aller chercher les éléments qui lui permettent d'innover dans son domaine.

Traditionnellement, l'étudiant entrait sur le marché du travail avec une compétence de base qui lui était conférée par cette formation théorique portant souvent sur une portion limitée de sa discipline. Dans cette optique, la formation documentaire permettra de perpétuer dans le temps cette compétence de base -du futur professionnel. Elle pourra également l'accentuer et l'élargir en mettant à sa portée le monde de l'information qui véhicule les progrès de sa discipline.

En résumé, il est du ressort de l'université de donner à l'étudiant la formation la plus complète possible qui lui permettra d'être efficace, mobile et adaptable aux situations les plus diverses. Et c'est à ce besoin d'un complément à la formation universitaire de base que la formation documentaire veut donner une réponse positive et adéquate.

MODALITÉS D'APPLICATION

À l'UQAC, un programme de formation documentaire devrait se concrétiser dans deux (2) formules précises, à savoir une formule de bloc-cours et une formule clinique documentaire.

1. Formule Bloc-Cours

Il s'agit d'un cours de quinze (15) heures créditable. Cette formule est prévue pour certaines disciplines dont le bagage documentaire disponible justifie l'élaboration d'un cours de quinze (15) heures. Nous entrevoyons donc une possibilité de six blocs-cours couvrant les disciplines ci-dessous énumérées: Sciences économiques et administratives (et disciplines connexes), Sciences de l'éducation (et disciplines connexes telles que: enfance inadaptée, enseignement préscolaire et élémentaire, psychologie), Histoire, Géographie et sciences de la terre, Sciences sociales, Chimie et biologie.

2. Formule "Clinique documentaire"

Dans cette formule, on peut distinguer deux (2) composantes: premièrement un exposé magistral sur les sources d'information dans la discipline concernée, deuxièmement une période de travaux pratiques par lesquels l'étudiant pourra se familiariser avec les moyens d'accès à l'information pertinente à sa discipline. Suite à cette période de travaux pratiques, un ou deux exercices de contrôle seront soumis aux étudiants afin qu'on puisse créditer cette période de formation documentaire. Enfin la clinique documentaire sera d'une durée de quatre à sept heures et pourra se greffer sur les cours existants tels que cours d'introduction, cours portant sur la méthodologie de la recherche, etc.

Les disciplines visées par cette formule sont les suivantes: Physique, Littérature (incluant lettres françaises lettres modernes), Sciences religieuses, Sciences de la santé, Génie unifié et Arts plastiques.

RESPONSABILITÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

C'est la bibliothèque de l'UQAC qui assume, en collaboration avec les modules ou départements concernés, la conception et la réalisation des activités de formation énumérées ci-dessus.

LES CONTRAINTES

1. Nombre étudiants/cours

Une des principales contraintes inhérentes à la réalisation de notre programme réfère au nombre maximum d'étudiants admissibles pour participer à l'une ou l'autre des formules proposées.

En effet, étant donné le caractère essentiellement pratique du programme pendant lequel l'étudiant devra expérimenter lui-même de façon pratique les divers répertoires, nous envisageons mal qu'un tel programme puisse admettre plus de vingt étudiants à la fois. De plus, il y a une autre raison qui explique cette norme maximum d'étudiants/cours: en effet, si nous dépassons ce quantum d'étudiants par cours, nous devons nécessairement opter pour le cours de type magistral. Et, considérant la nature et le contenu d'un cours de formation documentaire qui présuppose un apprentissage pratique individuel d'une technique précise, nous croyons que ledit cours ne peut pas être donné de façon magistrale. Il va sans dire que, si ce nombre est suffisamment dépassé, on pourra scinder la clientèle éventuelle en deux ou plusieurs groupes. Dans cette éventualité, il faudrait donc établir un mode de collaboration directe avec les départements en vertu duquel ceux-ci accepteraient de fournir une assistance adéquate dans le but de seconder le bibliothécaire chargé du programme concerné.

2. Lieu où seront dispensés les cours

Ces cours doivent obligatoirement avoir lieu à la bibliothèque pour des raisons bien précises. D'abord les programmes de formation documentaire, qu'il s'agisse du cours ou de la clinique, sont nécessairement accompagnés de travaux pratiques. Dès lors, il devient indispensable que ces cours soient offerts à la Bibliothèque afin d'éviter

les déplacements successifs des répertoires et autres outils bibliographiques sur lesquels les étudiants ont à travailler.

3. Ces cours doivent être crédités

Il nous apparaît impérieux que toutes ces activités de formation documentaire soient créditées, que ce soit comme cours autonome ou comme faisant partie d'un cours déjà inscrit à un programme existant. En ce qui nous concerne, nous voyons mal comment il pourrait en être autrement, compte tenu du caractère relativement aride de la matière enseignée et de son contenu hautement technique qui exige qu'on favorise quelque peu la motivation chez l'étudiant afin que tout ce programme ne se métamorphose pas en aventure ou en perte de temps. Comme nous l'avons mentionné plus haut, ces activités de formation documentaire se doivent d'être accompagnées d'exercices pratiques répétés en vue d'encourager et de motiver l'activité d'apprentissage de l'étudiant. Or, nous croyons que ces exercices ne seront exécutés de façon profitable qu'à la condition expresse qu'ils soient crédités.

RÉALISATIONS ET PROJETS IMMÉDIATS

1. Formule bloc-cours

Le premier programme structuré de formation documentaire a débuté à la bibliothèque de l'UQAC à l'automne 1977. C'est Pierre Gaudreau, un bibliothécaire fraîchement émoulu de l'École de bibliothéconomie qui, à deux mois d'avis, se vit octroyer le mandat. Spécifiquement chargé des secteurs géographies sciences de la terre et histoire, Gaudreau, en sus de sa tâche quotidienne à l'indexation et à la référence dans ces secteurs, et suite à des démarches préliminaires de notre part, fut chargé d'élaborer, à la demande expresse du module d'histoire, un cours structuré de formation documentaire qui devait s'adresser à tous les étudiants débutants regroupés dans un cours in-titulé "Initiation à la recherche historique".

Cette expérience était d'ailleurs suivie de près par le Décanat des études de premier cycle qui exigeait de plus qu'une évaluation systématique de cette première expérience soit tenue à la fin du trimestre.

Le cours de Pierre Gaudreau, étendu sur tout le premier trimestre (15 semaines) était crédité et s'adressait à un groupe de 40 étudiants. Au moment où ce texte est rédigé, l'évaluation n'en a pas encore été faite. Quoiqu'il en soit, les premières impressions qui s'en dégagent peuvent se résumer à ceci: très bien accueilli par les étudiants selon nos évaluations officieuses et beaucoup de travail pour le nouveau "professeur". Par contre, ce dernier semble on ne peut plus enchanté de l'expérience qui, espérons-le, jouira d'un avenir prometteur.

Parallèlement à cette première expérience et suite aux démarches entreprises auprès du module des sciences sociales, il est maintenant convenu qu'un programme semblable débutera en janvier 1978 au module des sciences sociales avec la participation cette fois de Gilles Caron qui se joindra à trois professeurs du module pour constituer une équipe appelée à gérer un bloc de six (6) crédits identifiés aux cours "Techniques d'enquêtes sociales I" et "Techniques et modèles d'analyse sociale".

2. Formule clinique

Les réalisations au niveau de la clinique documentaire (4 à 7 heures) sont encore parcellaires à l'UQAC. En septembre dernier, notre confrère Pierre Gaudreau a mis sur pied une clinique documentaire qui rencontrait la plupart des objectifs prévus pour cette activité de formation à l'exception de l'évaluation créditée. Les résultats se sont avérés plus ou moins satisfaisants. Non soumis aux contraintes de l'évaluation, les étudiants ont porté à l'expérience un intérêt variable.

Une expérience semblable est prévue en sciences de la santé pour mat 1978 sous la responsabilité de Pierre-Paul Lamontagne. Nous négocions actuellement la possibilité d'inclure cette activité dans l'évaluation globale de l'étudiant.

Programme d'initiation à la bibliothèque

Si, à court terme, le personnel de la bibliothèque de l'UQAC a su relever le défi de programmes structurés de formation documentaire, il n'en a pas pour autant relégué dans l'ombre l'approche plus traditionnelle axée sur la visite de la bibliothèque. En pratique même, on a tenté d'y donner un contenu plus structuré à l'intérieur d'une formule en deux volets incluant:

1. Rencontre préalable des étudiants en classe ou mieux, à la bibliothèque;
2. Visite guidée de la bibliothèque.

Le premier volet constitue l'occasion d'un premier contact avec les étudiants au cours duquel le bibliothécaire en profite généralement pour remettre à chacun copie d'un court guide bibliographique (pathfinder) qu'il commente en leur compagnie.

Dans le second volet, les étudiants sont amenés à circuler à travers la bibliothèque sous la gouverne de leur responsable de discipline qui leur signale, sans plus, les éléments essentiels à un fonctionnement autonome à l'intérieur de la structure bibliothèque.

Cette expérience s'est poursuivie avec des variantes tout au long du premier trimestre. Elle a donné lieu à la constitution jusqu'à maintenant de 14 guides bibliographiques (pathfinders) et à la rencontre de 22 groupes différents d'étudiants débutants.

CONCLUSION

Dotée d'un responsable à la supervision des programmes de formation documentaire (Pierre-Paul Lamontagne), d'un programme d'action articulé, la bibliothèque de l'UQAC en est à établir les jalons qui devraient lui permettre, espérons-le, de voir consacré par la collectivité universitaire, sa nécessité tant comme support indispensable à l'enseignement et à la recherche que comme agent privilégié de la formation professionnelle de l'étudiant.

¹ Tessier, Yves. "Apprendre à s'informer: les fondements et les objectifs d'une politique de formation documentaire en milieu universitaire", **Documentation et bibliothèques**, vol. 23, no. 2 (juin 1977) p. 75